

**Compte rendu synthétique de la séance du
Conseil municipal du 4 juin 2019.**

**Le compte rendu exhaustif sera disponible sur le site
leconquet.bzh**

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Étaient présents : tous les membres en exercice, sauf : A. LARSONNEUR, pvr à M. LE VOURCH, Ph. BAZIRE, pvr à Ph. GAY, G. SALAUN, pvr au Maire.

S. LE GUEN, S. SOUBIGOU et S. HOBE absents non représentés.

A. HUELVAN et M. QUELLEC sont désignés en tant que secrétaires de séance.

A l'ouverture du Conseil municipal : le Maire demande aux élus de se lever et de respecter une minute de silence en mémoire de Bernard DREYFUS, conseiller municipal, décédé le 8 avril 2019.

Le compte rendu de la séance du 2 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

1. finances et administration générale

Les questions financières ont été examinées en commission finances le 21 mai 2019.

Installation d'une nouvelle conseillère municipale.

Elu rapporteur : le Maire.

Il convient de procéder au remplacement de Bernard DREYFUS. Ariel STRABONI, candidat suivant sur la liste « Réunir pour agir », a expressément fait savoir qu'il ne souhaitait pas siéger au sein du Conseil. C'est donc, conformément aux dispositions combinées de l'article L. 270 du Code électoral et de l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, la candidate suivante sur la liste « Réunir pour agir », Madame Sylvie HOBE, qui est automatiquement appelée à être installée en tant que conseillère municipale.

Avenants aux marchés d'aménagements de l'entrée de ville sud et du secteur de Sainte-Barbe – Portez

Elus rapporteurs : Françoise BIDAN et Jean-Luc MILIN.

Marché « Sainte Barbe – Portez ». Ce marché a été notifié le 22 décembre 2017 à la Société COLAS pour un montant de 138 736.80 € ht. L'avenant proposé, d'un montant de 10 846 € le porte à 149 582.80 €, soit une augmentation de 7.82 %. Il concerne essentiellement des renforcements de la couche de structure sous les pavés et quelques prestations supplémentaires pour répondre aux demandes de l'Architecte des Bâtiments de France.

Marché « Entrée de ville Sud – Sainte Geneviève ». Ce marché a été notifié le 15 février 2019 à la Société COLAS pour un montant de 297 974 € ht, après le Conseil municipal du 12 février 2019. L'avenant proposé, d'un montant de 37 284.25 € le porte à 325 258.25 €, soit une augmentation de 12.95 %. Il concerne essentiellement des prestations supplémentaires demandées par le Conseil départemental pour la reprise de la chaussée de la RD. Il est signalé que le département financera intégralement les dépenses supplémentaires occasionnées par ces demandes.

Unanimité

Conventions avec le SDEF.

Elu rapporteur : Jean-Luc MILIN.

Il convient de mettre en œuvre le programme de travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de rénovation

de l'éclairage public décidé lors de l'adoption du budget primitif, le 2 avril 2019.

Le SDEF demande préalablement à la commune de bien vouloir approuver les conventions qui concernent la rénovation de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux télécom rue SCHUMAN, rue SURCOUF, ainsi qu'une réparation de câble venelle de MOLENE.

Unanimité.

Subventions 2019 aux associations.

Elus rapporteurs : Françoise BIDAN et les élus référents.

Le tableau annexé présente les propositions d'attributions des adjoints ou conseillers délégués référents.

Ces propositions ont été discutées et approuvées à l'occasion de la commission finances du 21 mai 2019.

Il est par ailleurs rappelé que, outre les subventions, les associations bénéficient : de la mise à disposition de locaux communaux (locaux affectés, locaux sportifs, locaux de stockage, salles de Beauséjour, salle des renards), du soutien des services techniques, de la mise à disposition du minibus (pour les associations qui comptent des mineurs dans leurs effectifs). **Unanimité.**

Philippe GAY estime qu'il faudrait valoriser très clairement les aides en natures apportées aux associations, y compris lorsqu'elles ne bénéficient pas de subventions.

Il est souligné que plusieurs associations contribuent activement à l'animation de la commune, notamment par leur participation à l'animation des fêtes estivales.

Tarif des cavurnes.

Elu rapporteur : Françoise BIDAN.

Il est proposé de fixer le prix des concessions de cavurnes à 450 € et de dire que les concessions seront accordées pour une durée de 30 ans. Les cavurnes, implantées au sol, pourront accueillir 4 urnes.

Modification de la composition du Conseil communautaire de la CCPI : avis du Conseil.

Elu rapporteur : le Maire.

Il est proposé de délibérer pour approuver, dans le cadre d'un accord local, le projet de modification de la composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise pour le prochain mandat et porter le nombre de représentants des communes de 54 à 55 élus.

Les conseillers communautaires ont eu à connaître de cette question mercredi 22 mai, préalablement délibérée en bureau communautaire le 27 mars 2019.

Cet accord local ne modifie pas substantiellement la composition du Conseil communautaire ; le nombre de représentants par commune reste inchangé (soit 3 représentants pour LE CONQUET), seul PLOUGONVELIN gagne un représentant.

Unanimité des suffrages exprimés (*abstentions de M. LE VOURCH, Ph. GAY et de leurs mandants, ainsi que de O. ANDRE et A. HUELVAN*)

2. questions diverses.

Philippe GAY déplore que les canalisations adossées à la falaise de Sainte-Barbe ne soient pas dissimulées. Jean-Luc MILIN lui répond que cela reste bien programmé, mais que des prérequis techniques doivent être levés, avec le Conseil régional, compétent sur le port, notamment.